



## STAGE ACADÉMIQUE Stage Carrières, Salaires, PPCR

Jeudi 10 novembre 2022 de 9 h à 17 h  
Au lycée Marcel Rudloff, 21 Av. François  
Mitterrand, 67200 Strasbourg

Ce stage sera animé par des responsables académiques, notamment des secteurs emploi et retraite du SNES-FSU.

L'appartenance à un corps et à un grade dans ce corps, l'échelon détenu, et les perspectives d'avancement qui y sont attachées, constituent la propriété personnelle de tout fonctionnaire, et déterminent son salaire. La carrière et son déroulement sont le droit individuel de chacun mais celui-ci s'exerce dans le cadre de garanties collectives, inscrites dans le Statut général de la Fonction Publique. Si la Loi de Transformation de la Fonction Publique a remis en cause certaines de ces garanties pour les remplacer par des voies de recours individuel, d'autres ont été maintenues après de longues mobilisations comme celles de l'hiver 2019-2020. Ce stage sera l'occasion de répondre à vos questions sur la carrière, de votre entrée dans le métier à la retraite.

**Qui peut s'inscrire ?** Tous les agents de la Fonction Publique, titulaires ou non titulaires, syndiqués ou non, ont droit à autorisation d'absence pour formation syndicale, à raison de 12 jours par an.

**Modalités d'inscription :** déposez votre demande d'autorisation d'absence (document joint) auprès de votre chef d'établissement **AU MOINS 1 MOIS AVANT LE STAGE, soit au plus tard le 10 octobre.** Et renvoyez le bulletin d'inscription ci-dessous au SNES-FSU.

Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.



### BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer au Snes académique **avant le 10.10.22** –13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG ou à [s3str@snes.edu](mailto:s3str@snes.edu))

### STAGE : « Carrières, salaires, PPCR » du 10 novembre 2022

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse personnelle : .....

Tél.: .....

Email : .....

Etablissement : .....

Syndiqué(e) au SNES :  OUI  NON

Date ...../...../..... Signature :

**NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas à la cantine de l'établissement) sont pris en charge par le SNES. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train).**

